

Transmission d'entreprise : ce qui fait la différence...



Les participants sont restés très concentrés sur les grands principes à respecter pour réussir les différentes étapes d'une transmission d'entreprise.

Au moment où chaque entreprise est un trésor de savoir-faire et de préservation de l'emploi, pas question de fragiliser l'une d'elles par une transmission mal gérée ou mal préparée. C'est ce qui vient d'être rappelé le 11 avril à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Agneaux. Eric Bouzenard est "le" conseiller spécialisé en transmission-cession-reprise à la CCI Centre et Sud-Manche et, à ce titre, il propose dès que nécessaire la préparation-accompagnement d'un dirigeant durant la période clé de son activité où il a plus de 55

ans et où il envisage de "passer le relais". Il faut se rendre compte que dans le centre et le sud-Manche, près de 500 chefs d'entreprise sont âgés de plus de 55 ans et seront donc concernés par la transmission de leur PME ou PMI dans les années à venir.

Surtout, bien préparer

Et comme la transmission mal préparée d'une entreprise peut conduire à des coûts fiscaux très élevés voire à la faillite de celle-ci,

l'expertise des notaires est prépondérante. Avec beaucoup de pédagogie et de maestria, M^e Romain Lecordier, vice-président de la chambre des notaires de Basse-Normandie et Nadia Renault, de l'Union Notariale, ont apporté des éclairages intéressants aux chefs d'entreprise et à leur entourage. Dans le cas d'une reprise d'entreprise par des enfants, les spécialistes ont insisté sur l'intérêt d'opérer une donation, qui peut représenter une économie certaine. **Pratique** : renseignements à la CCI au 02 33 77 86 86